

11

LE DROIT À L'ALIMENTATION AUX ÉTATS-UNIS : LA NÉCESSITÉ DE S'ÉLOIGNER DE L'APPROCHE CARITATIVE POUR AVANCER VERS UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS

Jessica Powers¹

Aux États-Unis, un ménage sur six déclare rencontrer des difficultés financières pour se nourrir². Les militants analysent ce profond problème comme étant lié à la faim, plutôt qu'à la pauvreté³. Aussi, les approches visant à y remédier se sont-elles généralement axées sur la valorisation des aliments gaspillés, la distribution d'aliments par le biais d'organisations caritatives et la défense des programmes gouvernementaux existants (et inadaptés), qui fournissent 95 %⁴ de l'assistance actuelle en matière de nutrition à travers toute une série de prestations juxtaposées et issues de textes législatifs disparates.

Mais, le droit humain à une alimentation adéquate et à la nutrition, tel que reconnu dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC)⁵, ne stipule pas seulement que les États doivent fournir de la nourriture lorsque cela est nécessaire. Ces derniers doivent également veiller à ce que les aliments soient disponibles, accessibles et adéquats pour toutes et tous. Au lieu de laisser aux entreprises le contrôle sur les décisions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ils sont tenus de soutenir les possibilités et les processus qui permettent aux individus et à la population de prendre ces décisions eux-mêmes et dans la dignité, en donnant la priorité aux populations les plus marginalisées. Aux États-Unis, les femmes (et particulièrement les mères célibataires), les enfants, les adolescents, les travailleurs pauvres, les personnes âgées, les personnes de couleur, les migrants, les personnes LGBTQIA⁶ et les personnes handicapées sont touchés par l'insécurité alimentaire et la pauvreté de façon disproportionnée.

Réputés pour avoir refusé de ratifier le PIDESC, les États-Unis continuent de faire primer les droits civils et politiques sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), bien que les mouvements sociaux appellent depuis longtemps à la concrétisation de l'ensemble des droits humains. L'examen des problèmes liés à la faim sous l'angle du droit à l'alimentation pourrait potentiellement servir de catalyseur à un changement systémique qui considère la pauvreté comme une cause profonde de l'insécurité alimentaire. Cela permettrait également de mettre l'administration américaine face à ses responsabilités à chaque fois que le droit à l'alimentation pour

1 [Jessica Powers](#) dirige le *Nourish Network for the Right to Food* chez *WhyHunger*. *WhyHunger* œuvre à renforcer le mouvement d'éradication de la faim et de la pauvreté en mettant à disposition des individus des aliments nutritifs et abordables et en appuyant les solutions qui partent de la base, et inspirent l'autonomie et l'autonomisation des populations. L'organisation fait partie de la *US Food Sovereignty Alliance* (USFSA), laquelle est membre du Consortium de l'*Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*. Pour de plus amples informations, voir : www.whyhunger.org (en anglais) Merci à Smita Narula (*Roosevelt House Public Policy Institute, Hunter College*) et à Anne C. Bellows (*Université de Syracuse*) pour leur aide à la révision du présent article. Cet article a été initialement rédigé en langue anglaise.

2 Food Research and Action Center, *How Hungry is America?*, Washington : FRAC, 2015. frac.org/pdf/food_hardship_2014.pdf (en anglais)

3 A. Fisher, *Hunger, Inc.* À paraître.

4 Pain pour le monde, *Fact Sheet Churches and Hunger*, Washington : Pain pour le monde, 2013. www.bread.org/ol/2013/engagement/downloads/churches-and-hunger-fact-sheet.pdf (en anglais)

toutes et tous n'est pas respecté, protégé et concrétisé. À cet égard, le mouvement national pour la justice alimentaire a un rôle crucial à jouer : outre le soutien aux initiatives citoyennes locales visant à garantir l'autosuffisance et l'autodétermination, il doit aussi appeler au décloisonnement des mesures en matière d'alimentation pour les convertir en une politique alimentaire nationale, exhaustive et intégrée, respectant l'interdépendance des droits humains et tenant compte des politiques sociales, de santé publique, agricoles, commerciales et environnementales, trop souvent déconnectées, mais indissociables⁷.

Bien que les politiques alimentaires nationales ne devraient pas dépendre du volontariat et de la charité, les banques alimentaires⁸ occupent un rôle mythique dans l'imagination populaire, avec des millions de personnes travaillant comme bénévoles dans des épiceries sociales, récupérant des boîtes de conserve et collectant des fonds par le biais d'institutions religieuses et de groupes citoyens. Si les banques alimentaires s'efforcent de sensibiliser leurs donateurs pour encourager le changement, l'attrait que suscitent les activités caritatives les a converties en un « passe-temps national »⁹. Les militants de la lutte contre la faim sont contraints de défendre le filet de sécurité sociale, lequel ressemble peu à peu à une peau de chagrin, et déplorent l'absence de volonté politique suffisante pour formuler une législation intégrale de lutte contre la pauvreté. De plus, les valeurs culturelles privilégiant l'individualisme et l'autonomie ont également favorisé une réponse axée sur la charité plutôt qu'une approche menée par les acteurs locaux ou fondée sur les droits. La perception générale selon laquelle le problème de la faim peut être résolu grâce à l'aide caritative ne doit pas pour autant dispenser le gouvernement américain des devoirs qui lui incombent, en sa qualité de *détenteur d'obligations* en matière de droits humains. À ce titre, il est en effet tenu de formuler des politiques alimentaires et nutritionnelles détaillées et cohérentes qui respectent, protègent et concrétisent le droit humain à l'alimentation adéquate et à la nutrition de l'ensemble des *détenteurs de droits*, notamment ceux les plus marginalisés du point de vue social¹⁰. En outre, après quasiment un demi-siècle d'existence aux États-Unis, la plupart des banques alimentaires reconnaissent que la demande grandissante suscitée par leurs services n'est tout bonnement pas viable. Des changements sont nécessaires, et certains ont été engagés ; ils incluent des changements de cap intentionnels visant à remettre en perspective le problème de la faim pour traiter les causes systémiques de la pauvreté et concrétiser le droit à une alimentation adéquate ainsi que la souveraineté alimentaire, et/ou le droit des producteurs et des consommateurs à décider des politiques et de la production d'aliments. En voici deux exemples¹¹.

Dans la localité rurale de Bellingham, dans l'État de Washington (Nord-ouest des États-Unis), l'organisation *Community to Community* (C2C) s'efforce de créer un tout nouveau système économique, plus précisément un centre d'économie solidaire autogéré, piloté par un groupe de travailleurs agricoles, comprenant des migrants et des immigrants. Partant du constat que la main-d'œuvre agricole bon marché alimente un système économique néolibéral basé sur l'extraction et l'exploitation, lequel reposait à l'origine sur le travail des esclaves, les membres de l'organisation se sont engagés à « redéfinir les relations de pouvoir afin d'en finir avec le colonialisme, le capitalisme et le patriarcat sous leurs formes externes et internes ». En organisant des campagnes, en développant des coopératives agricoles, en encourageant l'éducation politique, le tutorat et l'expression d'une solidarité envers les mouvements internationaux, C2C s'efforce de proposer une alternative à un système qui, « d'un point de vue officiel, juridique, et par la compassion, maintient les individus dans la pauvreté. »¹²

5 M. Anderson, « Œuvrer à la concrétisation du droit à l'alimentation aux États-Unis », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 2013*, pp. 104–106. www.rfn-watch.org/fileadmin/media/rfn-watch.org/ENGLISH/pdf/Watch_2013/Watch_2013_PDFs/Watch_2013_fr_WEB_final.pdf#page=104

6 Ce terme générique désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles, queers, intersexuées ou asexuelles.

7 G. Riches et T. Silvasti, *First World Hunger*, New York : Palgrave Macmillan, 2014.

8 Aux États-Unis, les banques alimentaires sont formées par des organisations caritatives ou à but non lucratif et visent à acquérir et à redistribuer de la nourriture pour le compte des groupes à faibles revenus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la faim. Voir : J. Powers, *A History of Emergency Food in the US*, Prezi, 2015. prezi.com/v-76nnp83de2/?utm_campaign=share&utm_medium=cop (en anglais)

9 J. Poppendieck, *Sweet Charity?: Emergency Food and the End of Entitlement*, New York : Penguin Group, 1998.

10 International Human Rights Clinic, *Nourishing Change: Fulfilling the Right to Food in the United States*, New York : NYU School of Law, 2013. chraj.org/wp-content/uploads/2013/05/130527_Nourishing-Change.pdf (en anglais)

11 D'autres exemples peuvent être consultés dans J. Powers et T. Snow, *Beyond Bread: Healthy Food Sourcing in Emergency Food Programs*, New York : WhyHunger, 2014. www.whyhunger.org/getInfo/showArticle?articleId=3674 (en anglais)

12 R. Guillen (C2C), communication personnelle, 24 mars 2015.

Dans la ville de Détroit, dans l'État du Michigan (Nord-est des États-Unis), le *Detroit Black Community Food Security Network* (DBCFSN) œuvre collectivement à répondre aux besoins de la population en encourageant l'autodétermination et l'économie coopérative au niveau local. Parallèlement au désengagement volontaire et à la déstabilisation dont fait l'objet la population noire (ce qui se traduit par la perte de terres, l'exclusion de l'accès aux prêts pour les petites entreprises, des pratiques de prêt et de publicité prédatrices ou la violence), la communauté afro-américaine est également l'actrice d'une longue histoire de résilience et de développement coopératif. Dans la lignée du mouvement de libération des Noirs, les fondateurs du réseau considèrent les droits humains comme faisant partie intégrante de la définition de la justice alimentaire et du mouvement global en faveur de la justice sociale. Fort du constat que la « logique du capitalisme se substitue aux droits des individus », le DBCFSN entend donner aux populations locales les moyens de prospérer en se posant comme une alternative à ce système¹³.

Les deux organisations proposées en exemple, et de nombreuses autres, imaginent et développent de nouvelles solutions enracinées au niveau local et servant l'intérêt de ces populations. À eux tous, ces projets s'inscrivent dans le cadre d'un mouvement plus large cherchant à combattre l'injustice raciale, sociale et économique, les effets du néolibéralisme, les réalités du changement climatique et un système alimentaire déficient. Portées par les acteurs locaux, ces alternatives à la distribution d'aliments par voie caritative doivent être complétées par un programme alimentaire national complet respectant, protégeant et concrétisant le droit humain à une alimentation adéquate et à la nutrition. Dans ce contexte, le gouvernement américain doit remplir ses obligations vis-à-vis des personnes souffrant d'insécurité alimentaire et de la faim sans dépendre exclusivement du tissu caritatif ; il doit également respecter et protéger la justice sociale de divers citoyens dans l'exercice de leur souveraineté et/ou de leur autodétermination s'agissant de leurs propres systèmes alimentaires locaux. Ce mouvement émergent en faveur de l'autodétermination au sein de systèmes alimentaires citoyens doit regrouper ces approches alternatives avant-gardistes dans le cadre d'une politique alimentaire et agricole intégrée et globale, garantissant le droit à des aliments nutritifs obtenus dans la dignité.

13 M. Yakini (DBCFSN), communication personnelle, 24 mars 2015.